

TERMES DE REFERENCE D'EXPERT(E)S

Termes de référence pour les activités sur site et missions

Code de demande d'action et pays partenaire : SOCIEUX 2024-12 COMORES

Titre de l'action : Appui technique à l'organisation du 2e forum international sur la couverture maladie des pays de la CIPRES

Institution partenaire : Caisse Nationale de Solidarité et de Prévoyance Sociale (CNSPS)

Dates de mise en œuvre des activités :

Activité 1 : Préparation de la note conceptuelle du 2e Forum sur la couverture maladie

- Préparation à distance : 9-20 septembre 2024
- Echanges en ligne avec la CNSPS et la CIPRES en vue de rédiger la note conceptuelle : 23 septembre jusqu'au 4 octobre 2024
- Rédaction des livrables : 7-18 octobre 2024
- Note conceptuelle à livrer le 18 octobre 2024

Position des experts par activité :

Activité # : Expert(e) # (principal) – Accès à la santé, assurance maladie, Pilotage et mise en œuvre de la P&S

Activité # : Expert(e) # – Financement, législation, politique de la sécurité sociale, Mise en œuvre et application de la L&R

Charge de travail :

Activité 1 - Expert(e) 1 : 12 jours

Activité 1 - Expert(e) 2 : 11 jours

Référence de l'appel à expertise : **24-12/COM/1**

SOCIEUX+ est mis en œuvre par

Partenariat dirigé par



Cofinancé par l'Union européenne

1 CONTEXTE

1.1 Informations socio-économiques générales

L'Union des Comores est une république fédérale comprenant quatre îles : la Grande Comore (Ngazidja), Anjouan (Ndzouani), Mohéli (Mwali) et Mayotte (Maore). Le pays est subdivisé en 54 communes regroupées dans 16 préfectures.

Les Comores sont densément peuplées, avec environ 465 habitants par km². 53% de la population est âgée de moins de 20 ans. La forte densité de population exerce une pression intense sur les ressources naturelles et l'environnement.

La situation géographique et la topographie du pays sont parmi les plus vulnérables au monde sur le plan climatique, et 54,2 % de la population vit dans des zones à risque. Environ 45 % de la population vit juste en dessous du seuil de pauvreté nationale et 44 % est confrontée à une insécurité alimentaire modérée ou grave. Les enfants comoriens peuvent espérer terminer 8,4 années de scolarité à l'âge de 18 ans. Les filles reçoivent beaucoup moins d'éducation que les garçons et le nombre de grossesses chez les adolescentes est deux à trois fois plus élevé que dans les pays pairs. La malnutrition chronique entraîne un retard de croissance chez 31 enfants sur 100¹.

Le caractère volcanique et insulaire du pays le prédispose à des risques majeurs (naturels et environnementaux) aggravés par les changements climatiques. Le pays est classé parmi les plus vulnérables aux effets du réchauffement climatique, tels que l'augmentation des tempêtes, l'élévation des niveaux de la mer, les éruptions volcaniques, les crues subites, les éboulements rocheux et les glissements de terrain.

1.2 Situation du secteur d'intervention

Soucieux d'assurer une meilleure protection sociale pour la population comorienne, le Président de l'Union des Comores a instruit les Ministres de la santé, de la solidarité, de la cohésion sociale et de la promotion du genre et son homologue de l'emploi, du travail, de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat féminin, pour « définir une politique de protection sociale durable et inclusive ciblant les travailleurs de l'économie formelle et non formelle et les personnes les plus vulnérables, notamment les handicapés, les orphelins et les veuves », politique officiellement adoptée en 2016. La politique nationale de protection sociale de l'Union des Comores² s'articule autour des quatre axes stratégiques suivants :

- ❖ *Axe stratégique 1 : Développement des filets sociaux de sécurité en réponse aux besoins des groupes les plus vulnérables.*
- ❖ *Axe stratégique 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base.*
- ❖ *Axe stratégique 3 : Promotion des stratégies novatrices de gestion des risques.*
- ❖ *Axe stratégique 4 : Renforcement du cadre de coordination, de gestion et de suivi-évaluation de la protection sociale aux Comores.*

Les organismes en charge de la protection sociale relèvent de trois ministères différents. Il s'agit des organismes de sécurité sociale qui relèvent du ministère de l'emploi, du travail, de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat féminin, de l'organisme chargé de la gestion de la sécurité civile et des catastrophes qui est sous la tutelle du ministère de l'intérieur, de l'information, de la décentralisation, chargé des relations avec les institutions et l'organisme chargé de la solidarité et de la protection sociale qui est du ressort du ministère de la santé, de la solidarité, de la cohésion sociale et de la promotion du genre.

En Union des Comores, trois régimes d'assurance sociale sont ouverts aux travailleurs de l'Etat. Il s'agit de la Caisse nationale de retraite, de la Caisse des militaires et de la Caisse nationale de solidarité et de prévoyance sociale. Ces caisses sont chargées des pensions de réversion, des

¹ Données de la Banque Mondiale, octobre 2023, [Comores - Vue d'ensemble \(banquemondiale.org\)](https://www.banquemondiale.org/fr/fr/country/comoros)

² Politique nationale de protection sociale de l'Union des Comores, [Politique nationale de protection sociale de l'Union des Comores | socialprotection.org](https://www.socialprotection.org/fr/fr/country/comoros)

pensions temporaires d'orphelins et des pensions versées aux personnes invalides relevant des secteurs public et privé.

A l'instar des caisses de sécurité sociale, les mutuelles sont exclusivement financées par les cotisations des membres et ne reçoivent pas de subventions de l'État. Elles ne sont pas accessibles aux travailleurs du secteur informel, et par conséquent les pauvres et les plus vulnérables en sont exclus de fait. En effet, les charges sociales et autres frais sont hors de leur portée et les empêchent de participer à ces mutuelles. Au regard de la volonté manifeste des mutualistes de combler le vide d'assurance maladie en particulier, le pays connaît depuis 1994 une éclosion de réseau de mutuelles villageoises autogérées. Ce système dispose d'un réel potentiel avec de belles perspectives de développement. La contractualisation entre les mutuelles et les prestataires de soins est en train de changer positivement la relation entre les malades et le personnel soignant. Néanmoins, le système reste fragile, notamment à cause de la mauvaise qualité de l'offre publique de soins, du besoin de professionnalisation du personnel des agences mutualistes, de l'insuffisance des moyens déployés et de l'insularité.

Le dispositif d'assistance sociale des Comores est principalement constitué de mécanismes traditionnels de solidarité qui apportent une assistance aux membres/groups vulnérables à l'échelle communautaire, ainsi que d'initiatives de la diaspora comorienne³.

Le gouvernement comorien a récemment inscrit la Couverture Sanitaire Universelle parmi ses priorités dans son programme de l'émergence du pays à l'horizon 2023 en mettant en place une Assurance Maladie Généralisée (AMG), notamment en mobilisant les ressources nécessaires au déploiement de celle-ci avec l'assistance technique et financière des partenaires au développement.

1.3 Rôle de l'institution partenaire dans le secteur

Créée en 1956 sous le nom de « caisse de compensation des prestations familiales » elle est devenue la « caisse de prévoyance sociale » en 1974, un an avant l'indépendance du pays, puis la Caisse Nationale de Solidarité et de Prévoyance Sociale (CNPS) en 2017. La CNPS a comme principale mission la gestion du régime des Accidents de Travail et Maladies Professionnelles ; et le régime Maternité et Viduité. Par ailleurs, la caisse travaille sur la mise en place prochaine du régime Assurance Maladie Généralisée.

Ses activités ne couvrent que les travailleurs du secteur privé régis par le Code du Travail et les travailleurs régis par le statut général des fonctionnaires de l'Etat. Placée sous la tutelle de trois Ministères (Santé, Finances, Travail), cette Caisse est membre fondateur de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

Dans son plan d'action 2023, le Secrétariat Exécutif de la CIPRES avait prévu l'organisation du 2^e Forum International sur la couverture maladie dans un des pays membres de la conférence. Au vu de la politique du gouvernement comorien de mettre en place un système de couverture sanitaire universelle et de l'avancée des travaux préparatoires pour s'acheminer vers une phase pilote d'une couverture sanitaire pour quelques zones ciblées avant de généraliser le système, la CNSPS s'était positionnée, en accord avec son ministre de tutelle, à assumer l'organisation du Forum.

N'ayant jamais organisé d'évènements d'une telle envergure, la CNSPS a jugé nécessaire de soumettre une demande d'assistance technique à SOCIEUX+, en vue d'organiser ce Forum. L'aide sera principalement méthodologique et de contenu.

SOCIEUX+ avait apporté son appui au Forum en 2018, tenu à Brazzaville, en mettant à disposition des experts pour animer des séances plénières. Leurs présentations se portaient sur le financement de la couverture maladie et la gouvernance des organismes en charge de l'assurance maladie.

³ Politique nationale de protection sociale de l'Union des Comores, [Politique nationale de protection sociale de l'Union des Comores | socialprotection.org](https://socialprotection.org)

2 DESCRIPTION DE L'ACTION

2.1 Objectif général

- La sensibilisation et les connaissances en matière de protection sociale et de travail décent sont accrues.

2.2 Objectifs spécifiques

- Fournir à la CNSPS des informations pertinentes aux pays CIPRES à propos de la couverture santé universelle

2.3 Résultats attendus

- Soutien méthodologique et de contenu à l'organisation du 2^e Forum sur la couverture maladie
- Présentations sur place et soutien à des groupes de travail

2.4 Livrables finaux attendus

- La note conceptuelle du forum qui sera envoyée avec l'invitation officielle
- Présentations Power Point et contributions écrites

3 METHODOLOGIE

3.1 Méthodologie générale (de l'action)

Cette action se déroulera en deux activités, toutes deux effectuées à distance.

La première activité se déroulera à distance et aura pour but de déterminer les objectifs et thématiques du forum sur la couverture maladie. Le produit final de cette 1^e activité sera une note conceptuelle, qui sera envoyée avec l'invitation officielle. Par contre, les experts n'aborderont pas le choix des participants, des intervenants, et les invitations.

Cette note détaillera les objectifs, le format du forum, les thématiques à aborder durant les plénières, les thèmes des discussions ou éventuels workshops.

Les experts sélectionnés utiliseront une méthodologie de pairs à pairs : ils seront en contact avec une personne clé au sein de la CNSPS ainsi que de la CIPRES, et élaboreront la note en collaboration avec ceux-ci.

Les experts mobilisés pourront échanger avec les autres partenaires de développement dans le pays (l'Agence Française de Développement (AFD) par exemple, qui a signé avec le gouvernement comorien une convention de financement d'un projet d'appui à l'Assurance Maladie Généralisée (PAAMG) pour l'amorçage de la politique à la mise en place de l'assurance maladie et d'un cofinancement des soins de santé en faveur des personnes vulnérables.

SOCIEUX+ ne fournira pas de soutien logistique ou financier à l'organisation ou le déroulement de la conférence.

Lors de la deuxième activité, les experts délivreront des présentations (à distance) sur la thématique de l'introduction de la couverture maladie universelle, en puisant des exemples tant européens qu'africains. Les thématiques des présentations des experts seront précisés à l'issue de la première activité et stipulés dans les termes de référence de l'activité 2. Il sera primordial de présenter des exemples pertinents à la situation socio-économique des Comores et sa situation actuelle qui est la phase pilote aux régimes contributifs et non contributifs de la couverture sanitaire universelle.

Les experts pourront également partager et promouvoir lors du forum le e-learning SOCIEUX+ « Comment développer une protection sociale en santé équitable ».

3.2 Activités prévues (plan de travail de l'action)

Les activités suivantes ont été programmées pour l'action :

- Activité 1 – Soutien méthodologique et de contenu à l'organisation du 2^e forum sur l'assurance maladie
- Activité 2 - Participation d'experts au forum et présentations

Les présents termes de référence couvrent les services attendus pour la/les activité(s) du plan de travail décrits ci-dessus :

- **Activité 1**

3.3 Inclusion des questions transversales

SOCIEUX+ reconnaît l'importance d'inclure des questions transversales dans les politiques et les systèmes de protection sociale, de travail et d'emploi. Les questions transversales suivantes sont à prendre dûment en compte dans la planification et la mise en œuvre de(s) activités :

- Égalité de genre ;
- Bonne gouvernance ;
- Droits humains (y compris les droits des enfants, des personnes en situation de handicap, des groupes vulnérables et des minorités) ; et,
- Inclusion sociale et économique des groupes vulnérables.

4 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

4.1 Tâches prévues de l'activité 1

L'experte ou expert principal dirigera la mission sur place. Elle ou il sera responsable de la production de tous les livrables finaux de l'activité. Elle ou il sera aussi responsable de la préparation, de la coordination, de la mise en œuvre et de la production et/ou coordination des rapports de l'ensemble de l'activité. **Error! No se encuentra el origen de la referencia.**

Les principales tâches attendues de l'équipe de mission incluent :

Tâches :

Du partenaire (CNSPS) à distance :

Phase de préparation (à distance)

- Contribuer à l'organisation technique de la mission, partage de documents nécessaires, contacts réguliers avec les experts mobilisés

Phase de mise en œuvre (à distance)

- Se tenir disponible pour des réunions de travail à distance et retours sur les propositions des experts

Phase de clôture

- Se tenir disponible pour la relecture et approbation des livrables

Des experts mobilisés:

Phase de préparation (à distance)

- Acquérir une connaissance substantielle du contexte local, de l'organisation partenaire, climat politique, en examinant les documents de référence pertinents fournis par SOCIEUX+ et l'institution partenaire
- Suivre le e-learning SOCIEUX+ « Comment développer une protection sociale en santé équitable »
- Établir les contacts préliminaires avec le point focal de la CNSPS et organiser un briefing à distance en vue de définir la méthodologie et l'agenda de l'assistance technique
- Prendre contact avec l'AFD qui mène un projet sur l'AMU aux Comores (SOCIEUX+ fournira les contacts aux experts)
- Prendre contact avec le bureau de la Délégation de l'Union européenne à Moroni (dépend de la Délégation à Madagascar) dans le but d'informer le gestionnaire de dossier du début de

l'activité et de programmer une réunion préparatoire (SOCIEUX+ fournira les contacts aux experts)

- Soumettre à SOCIEUX+ les livrables intermédiaires, une fois validés par l'institution partenaire, pour approbation

Phase de mise en œuvre (à distance)

- Les experts rédigeront en collaboration avec la CNSPS (et la CIPRES), la note conceptuelle du forum, sur une période de deux semaines

Phase de clôture et rédaction de livrables (à distance)

- Finalisation des livrables de l'activité, les experts pourront être invités à faire des changements aux rapports

4.2 Livrables attendus pour l'activité 1

4.2.1 Livrables pré-mission

- P1 : Une note méthodologique, détaillant l'approche de travail, les outils et les méthodes à employer, une analyse des risques, etc.
- P2 : Un agenda de l'activité/mission, détaillant les réunions et les séances de travail qui se tiendront, les personnes à rencontrer, etc.

4.2.2 Livrables finaux

- D1 : Un rapport individuel de mission d'expert(e) (ExMR) au format SOCIEUX+ (modèle fourni). Ce rapport est un produit confidentiel destiné uniquement à une utilisation interne par SOCIEUX+. L'équipe de mission peut également soumettre un rapport ExMR conjoint si les membres le souhaitent (voir les instructions sur le modèle).
- D2 : Un formulaire individuel de feedback d'expert(e) (ExF) rempli en ligne (voir les instructions et le lien sur le modèle ExMR)
- D3 : Un rapport d'activité collectif (AcR) au format SOCIEUX+ (modèle fourni). Cet AcR doit être produit conjointement par l'équipe de mission. Il est destiné à l'Institution partenaire et sera partagé, très probablement, avec les principaux intervenants de l'action. Le rapport reflétera les tâches effectuées pendant l'activité. Il apportera une contribution significative aux livrables finaux de l'action. ***iError! No se encuentra el origen de la referencia. Voir aussi les instructions dans le modèle.***
- D4 : la note conceptuelle du forum, qui sera envoyée avec l'invitation officielle au forum, document Word/PDF, environ 5 pages.

5 RAPPORTS ET SOUMISSION DES LIVRABLES

5.1 Formats

Tous les livrables et produits de l'activité (notes, rapports, présentations, etc.) doivent être conformes aux formats et modèles fournis par l'Équipe de SOCIEUX+.

Tous les livrables et produits doivent être soumis en version électronique modifiable [Microsoft Word 97-2003 [doc], PowerPoint 97-2003 [ppt] et Excel 97-2003 [xls]; ou en format équivalent OpenDocument). Les documents électroniques non modifiables tels que les « portable document format » (PDF) ne seront pas acceptés.

Les modèles de présentations électroniques à utiliser lors de l'activité/mission seront fournis par l'Équipe de SOCIEUX+. Ces modèles sont en format PowerPoint Microsoft et sont conformes à la charte graphique de SOCIEUX+. Ces modèles doivent être utilisés comme seul format par tous les membres de l'équipe de mission. Ils doivent être utilisés pour toutes les présentations faites par l'équipe qui réalise la mission. L'utilisation par les expertes et experts de leurs propres modèles ou formats de leur organisation d'origine, n'est pas autorisée, sauf indication écrite contraire [par courriel] de l'Équipe SOCIEUX+.

Toutes les versions des livrables ou d'autres produits utilisés ou produits pendant l'activité/mission doivent inclure la clause de non-responsabilité suivante :

« Clause de non-responsabilité :

La responsabilité de cette publication incombe uniquement à ses auteurs. L'Union européenne, la Commission européenne, les partenaires de mise en œuvre de SOCIEUX+ et le personnel de SOCIEUX+ ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent. »

Les expertes et experts contractualisés pourront se référer au dossier d'information qui leur sera fournis après leur contractualisation.

Tous les livrables sont à fournir en français.

5.2 Soumission et approbation

Toutes les versions des livrables (brouillon, finales ou autres) doivent être soumises directement et uniquement à l'Équipe de SOCIEUX+, sauf indication écrite contraire [par courriel] de l'Équipe SOCIEUX+.

5.2.1 Livrables pré-mission

- Les livrables de pré-mission doivent être soumis au plus tard 5 jours ouvrables avant le début de l'activité ou le départ pour la mission des experts, selon la première éventualité.
- Les livrables de pré-mission seront examinés par l'Équipe de SOCIEUX+ et l'Institution partenaire. Les commentaires sur les livrables devraient être communiqués à l'expert(e) principal(e) au plus tard 2 jours avant le début de l'activité ou le départ pour la mission des experts. Les commentaires et recommandations doivent être pris en compte pour la mise en œuvre de l'activité/mission. L'agenda de mission révisé peut être exigé de l'expert(e) principal(e) avant départ de l'équipe de mission.

5.2.2 Livrables finaux

- Les premières versions provisoires des livrables doivent être soumis au plus tard 10 jours ouvrables après la fin de l'activité ou le retour des experts.
- Les commentaires de l'équipe de SOCIEUX+ sur les versions provisoires devraient être fournis 10 jours ouvrables après leurs soumissions.
- L'intégration des commentaires doit être faite dans les 5 jours ouvrables après réception par l'expert(e) principal(e) des commentaires. (En général, il n'est pas nécessaire de procéder à plus d'une série de commentaires et de révisions, à moins que la qualité des livrables ne soit jugée insatisfaisante par l'Équipe SOCIEUX+ et/ou l'institution partenaire.)

- Les versions finales des livrables doivent être approuvées ou rejetées au plus tard 10 jours ouvrables après leur soumission à l'Équipe SOCIEUX+.
- Les paiements définitifs et le remboursement des frais de déplacement aux experts ne sont autorisés qu'à l'approbation des livrables finaux par l'Équipe SOCIEUX+.

6 EXPERTISE NECESSAIRE

6.1 Profil d'expertise pour les deux activités

Expert (e) principal(e) [Expert (e) #1]:

Domaine d'expertise : Accès à la santé, assurance maladie

Aptitude(s) et compétence(s) spécifique(s) : Pilotage et mise en œuvre de la P&S

Critères (essentiels/requis) :

a) Le type et le niveau d'études requis :

« Master » (ou diplôme universitaire supérieur équivalent nécessitant 4 années d'études) dans les domaines d'expertise (voir ci-dessus), ou dans une autre discipline directement liée. En son absence, le master peut être remplacé par une combinaison de diplôme(s) académique(s) et d'années pertinentes d'expérience professionnelle combinant le domaine d'expertise et les compétences spécifiques demandées :

o Un diplôme universitaire intermédiaire ("Bachelor", diplôme équivalent nécessitant trois (3) années d'études) avec trois (3) années supplémentaires d'expérience professionnelle ;
ou,

o un diplôme universitaire de premier niveau ("Licence", titre ou diplôme équivalent nécessitant deux (2) années d'études) avec cinq (5) années supplémentaires d'expérience professionnelle.

L'expérience professionnelle supplémentaire utilisée pour calculer l'équivalence académique n'est pas prise en compte dans le calcul de l'expérience professionnelle générale minimale.

b) Le nombre d'années d'expérience professionnelle pertinente combinant le(s) domaine(s) d'expertise et les aptitudes et compétences spécifiques démontrées :

Sept (7) ans.

c) Connaissances linguistiques requises : français parlé et écrit

d) Expérience pertinente au sein d'une administration de sécurité sociale, l'assurance maladie et son financement.

e) Expérience dans la rédaction de documents stratégiques, pilotage de réunions de haut niveau.

Atouts supplémentaires (avantages pour la sélection) :

f) Expérience professionnelle antérieure en Afrique subsaharienne

Expert 2 :

Domaine(s) d'expertise : Financement, législation, politique de la sécurité sociale

Aptitude(s) et compétence(s) spécifique(s) : Mise en œuvre et application de la L&R

Exigences (essentiels/requises) :

a) Le type et le niveau d'éducation requis :

o Licence (ou diplôme universitaire équivalent nécessitant trois (3) années d'études formelles) dans les domaines d'expertise (voir ci-dessus), ou dans une autre discipline directement liée. En son absence, le baccalauréat peut être remplacé par une combinaison des éléments suivants

o Un diplôme académique de premier niveau ("Licence" ou équivalent) avec deux (2) années supplémentaires d'expérience professionnelle dans un ou plusieurs domaines pertinents.

L'expérience professionnelle supplémentaire utilisée dans le calcul de l'équivalence académique n'est pas prise en compte dans le calcul de l'expérience professionnelle générale minimale.

b) Le nombre d'années d'expérience professionnelle pertinente combinant le(s) domaine(s) d'expertise et les aptitudes et compétences spécifiques démontrées :

Cinq (5) ans.

c) Connaissances linguistiques requises : français parlé et écrit

d) Autre(s) qualification(s) essentielle(s) : expérience pertinente au sein d'une administration de sécurité sociale, connaissance approfondie du financement et politiques d'assurance maladie

6.2 Charge de travail⁴

| | Préparation | Travail à distance | Rapports et produits livrables | Total |
|------------------------------|-------------|--------------------|--------------------------------|-----------|
| Expert(e) principal (e) (#1) | 4 | 5 | 3 | 12 |
| Expert(e) (#2) | 3 | 5 | 3 | 11 |
| Total | 7 | 10 | 6 | 23 |

7 CANDIDATURES

7.1 Appels à expertise

Tous les appels à expertise pour les activités de SOCIEUX+ sont publiés en ligne sur [le site Web](#) de SOCIEUX+. Les expert(e)s intéressé(e)s doivent soumettre leur candidature sur le site Web de SOCIEUX+ : <https://pmt.socieux.eu> (actuellement uniquement disponible en anglais). La procédure de candidature est la suivante :

1. S'ils ne l'ont pas déjà fait, les expert(e)s doivent créer leur compte personnel SOCIEUX+ en cliquant sur « Create an account » (Créer un compte) en utilisant une adresse de courrier électronique. Les informations de connexion de leur compte seront transmises par courrier électronique.
2. Pour créer et soumettre leur profil, les expert(e)s doivent :
 - a. Fournir les coordonnées de contact⁵
 - b. Fournir des informations sur leurs domaines d'expertise, compétences et historique d'emploi. Les expert(e)s sont seulement tenu(e)s de remplir un nombre limité de champs marqués d'un astérisque. Cependant, *les expert(e)s sont encouragé(e)s à*

⁴ Veuillez noter que les jours de voyage ne sont pas considérés comme des jours travaillés.

⁵ La base de données d'experts et autres outils de gestion de SOCIEUX+ conformément au Règlement général sur la protection des données (GDPR) – Réglementation (UE) 2016/679.

remplir avec détails les sections sur leurs domaines d'expertise et compétences, car l'Équipe de SOCIEUX+ examine régulièrement les profils dans la base de données afin d'identifier et de contacter des expert(e)s potentiel(le)s pour de futures missions.

- c. Télécharger un curriculum vitae, de préférence en format Europass⁶.
3. Une fois que leur profil est approuvé par l'Équipe de SOCIEUX+, les experts et expertes peuvent postuler à tous les appels à expertise accessibles sous l'onglet « Call for experts » (Appel aux expertises), en cliquant sur « Apply » (Postuler).

Si vous avez besoin de plus d'informations, veuillez contacter SOCIEUX+ par courriel à experts@socieux.eu en indiquant le numéro de référence de la candidature ou le code action donné en page de garde de termes de référence.

Les institutions collaboratrices ou intéressées qui souhaitent mettre leur expertise à disposition pour un appel à candidatures spécifique peuvent contacter directement l'équipe de SOCIEUX+ à l'adresse experts@socieux.eu.

7.2 Sélection des expert.e.s

Par principe, SOCIEUX+ mobilise des expert.e.s des administrations publiques et des organes mandatés des États membres de l'UE, ainsi que des praticiens travaillant pour des partenaires sociaux, notamment :

1. Les praticien.ne.s, les fonctionnaires et les employé.e.s d'organismes mandatés par l'État;
2. Les collaborateurs.trices et les employé.e.s d'institutions représentant des partenaires sociaux, tels que les syndicats et les associations d'employeurs ; et,
3. Académicien.ne.s (chercheurs/euses ou enseignants/es) d'institutions publiques ou parapubliques.

Les expertes et experts publics en service actif sont prioritaires dans la sélection. Des consultants et consultantes privés peuvent également être pris en compte lors de la sélection si une candidate ou candidat public ne peut être identifié.

Seuls les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s. Le processus de sélection peut inclure des entretiens téléphoniques ou par d'autres moyens de communication.

Les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent télécharger le **Guide SOCIEUX+ pour les expertes et experts mobilisé(e)s, et institutions collaboratrices** disponible sur www.socieux.eu.

7.3 Contractualisation

Les expert.e.s public.que.s peuvent être en service actif ou à la retraite. Les salarié.e.s retraité.e.s d'agences spécialisées internationales ou d'agences de coopération peuvent également être mobilisé.e.s, sans que leur ancien employeur participe formellement à une action conjointe avec SOCIEUX+.

Les candidat.e.s présélectionné.e.s peuvent être tenus de communiquer les coordonnées de leur employeur ou la preuve de leur capacité à être directement engagés en vertu de leur statut de fonctionnaire, employée ou d'employé public.

Différentes options contractuelles :

- **Expert public français en activité** (contracté par Expertise France)

Lettre de mission (+ formulaire de cumul d'activités signé par le supérieur hiérarchique)

- **Expert public espagnol en activité**

⁶ Les modèles Europass pour les CV sont disponibles ici : <http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions>

Le fonctionnaire espagnol sera engagé par la FIIAPP conformément à ses règles internes.

- **Expert public de l'UE** (y compris les experts retraités ou privés français et espagnols)

- Contrat de prestation de service (CPS) avec l'expert (+ document d'autorisation de l'employeur indiquant les dates de l'activité + un numéro d'identification fiscale pour pouvoir émettre une facture ; ou
- Société de portage salarial : experts ne disposant pas d'un numéro d'identification fiscale leur permettant de facturer des activités dans leur pays, mais qui sont autorisés à signer des contrats de travail temporaire conformément à la législation locale, ou
- Contrat de prestation de service avec une institution : experts ne disposant pas d'un numéro d'identification fiscale leur permettant de travailler dans leur pays et qui ne peuvent pas signer de contrat de travail conformément à la législation locale.

7.4 Compensations financières

Les fonctionnaires contractuel.le.s ou les employé.e.s en service actif ou retraité.e.s ont le droit à des indemnités fixes standard de 350 euros par jour ouvrable travaillé. Les honoraires des consultants et consultantes privés sont négociés en fonction de leur nombre d'années d'expertise pertinente et du barème standard de SOCIEUX+.

Les expertes et experts à la retraite sont assimilés aux employé.e.s public.que.s à toutes fins utiles, s'agissant des compensations financières fournies par SOCIEUX+.

Les réglementations nationales relatives à la rémunération et à l'indemnisation des agents publics et des fonctionnaires sont applicables et peuvent limiter le paiement des indemnités par SOCIEUX+. La responsabilité de la conformité et de la vérification incombe aux individus et à leur institution d'origine. Le paiement des impôts sur le revenu ou autres taxes relève de la seule responsabilité des expertes et experts mobilisés et/ou de leur organisation.

7.5 Frais de voyage

Tous les frais de voyage pour les expertes et experts mobilisés (publics, privés ou d'institutions internationales) sont couverts par SOCIEUX+ en accord avec le **Guide SOCIEUX+ pour les expert.e.s mobilisé.e.s, et institutions collaboratrices** (version en date signature du contrat de l'expert.e).

8 COMMUNICATION ET VISIBILITE

SOCIEUX+ utilisera ses propres canaux de communication, tels que le Web, newsletter et d'autres moyens, pour diffuser des informations concernant la mise en œuvre et les résultats de des activités. A ces fins, des contributions sont attendues de la part des experts mobilisés. De petites contributions, telles que la prise de photographies, de matériel graphique ou de brefs résumés seront également demandés aux membres de l'équipe de mission.

Une brève conversation entre les experts mobilisés par SOCIEUX+ et la/le responsable de la communication de SOCIEUX+ sera organisée avant et après la mission afin d'identifier les opportunités et de préciser la stratégie de communication.

Afin d'assurer la visibilité de SOCIEUX+ et de l'Union Européenne au cours de l'action, les modèles de présentation (fichiers Microsoft Power Point) et le logo de SOCIEUX+ devront être obligatoirement utilisés.

Dans le cadre d'activités spécifiques, certains produits de visibilité, tels que des brochures, des clés USB, des cahiers et des stylos, peuvent être mis à la disposition des experts pour être distribués sur place.

9 CODE DE CONDUITE

Les experts mobilisés par SOCIEUX+ prendront part aux activités de coopération technique depuis les étapes préparatoires jusqu'à la production des livrables. L'Équipe de SOCIEUX+ assistera les membres de l'équipe de mission en les appuyant et conseillant sur la préparation de la documentation d'information. L'Équipe de SOCIEUX+ recueillera les commentaires des institutions partenaires et parties prenantes pertinentes afin de veiller à ce que les rapports de mission et leurs recommandations soient remis aux autorités nationales, aux délégations de l'UE dans les pays partenaires et à EuropeAid.

Les expertes et experts mobilisés ne représentent pas SOCIEUX+ ou l'UE. Les opinions techniques et les recommandations exprimées sont les leurs. Ils n'expriment pas d'opinions négatives sur la mise en œuvre ou les actions soutenues par SOCIEUX+ à des tiers. Néanmoins, ils doivent être conscients des objectifs et du fonctionnement de SOCIEUX+, et promouvoir ses services au meilleur de leurs connaissances et dans la mesure du possible.

Les expertes et experts s'acquittent de leurs fonctions dans le pays partenaire d'une manière qui soit pleinement conforme et respectueuse des institutions locales, des politiques et des comportements culturels. Elles ou ils adoptent un comportement approprié envers leurs homologues locaux.

10 AUTRES

Si applicable

...Texte...

11 ANNEXES

12 TABLE DES MATIERES

| | | |
|-------|--|----|
| 1 | Contexte | 1 |
| 1.1 | Informations socio-économiques générales..... | 1 |
| 1.2 | Situation du secteur d'intervention | 1 |
| 1.3 | Rôle de l'institution partenaire dans le secteur | 2 |
| 2 | Description de l'action..... | 3 |
| 2.1 | Objectif général..... | 3 |
| 2.2 | Objectifs spécifiques | 3 |
| 2.3 | Résultats attendus..... | 3 |
| 2.4 | Livrables finaux attendus..... | 3 |
| 3 | Methodologie | 3 |
| 3.1 | Méthodologie générale (de l'action) | 3 |
| 3.2 | Activités prévues (plan de travail de l'action) | 3 |
| 3.3 | Inclusion des questions transversales | 4 |
| 4 | descRiption de(s) (l') activité(s) | 4 |
| 4.1 | Tâches prévues | 4 |
| 4.2 | Livrables attendus | 4 |
| 4.2.1 | Livrables pré-mission..... | 5 |
| 4.2.2 | Livrables finaux | 5 |
| 5 | Rapports et soumission des livrables..... | 6 |
| 5.1 | Formats | 6 |
| 5.2 | Soumission et approbation | 6 |
| 5.2.1 | Livrables pré-mission..... | 6 |
| 5.2.2 | Livrables finaux | 6 |
| 6 | Expertise nécessaire | 7 |
| 6.1 | Profil d'expertise | 7 |
| 6.2 | Charge de travail..... | 8 |
| 7 | Candidatures | 8 |
| 7.1 | Appels à expertise | 8 |
| 7.2 | Sélection des expert.e.s | 9 |
| 7.3 | Contractualisation | 9 |
| 7.4 | Compensations financières | 10 |
| 7.5 | Frais de voyage..... | 10 |
| 8 | Communication et visibilité..... | 10 |
| 9 | Code de conduite | 11 |
| 10 | Autres..... | 11 |
| 11 | Annexes | 11 |
| | À propos de SOCIEUX+ | 13 |

À PROPOS DE SOCIEUX+

La Facilité SOCIEUX+ a été créée et financée par l'UE par l'intermédiaire de la European Commission's Directorate-General for International Partnerships (DG INTPA) et de la Directorate-General for Neighbourhood and Enlargement Negotiations (DG NEAR) de la Commission européenne. La Facilité est cofinancée par la France, l'Espagne et la Belgique. Il est mis en œuvre par un partenariat composé d'Expertise France (chef de file du partenariat), de la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP) en Espagne, de la Coopération internationale belge en matière de protection sociale (BELINCOSOC) et de l'Agence belge de développement (Enabel).

L'objectif général de la Facilité est de développer et d'améliorer l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs dans les pays partenaires. Son objectif spécifique est de renforcer la capacité des pays partenaires à concevoir, gérer et contrôler des stratégies d'emploi et des systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables, par le biais d'une assistance technique et d'un développement des connaissances à court terme et de pair à pair.

SOCIEUX+ reconnaît l'impact de la protection sociale et de l'emploi sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité. Il soutient les efforts des gouvernements partenaires dans la promotion de systèmes de protection sociale et d'emploi inclusifs et durables. SOCIEUX+ complète également les efforts déployés dans le cadre d'autres initiatives de l'UE.

La Facilité est une extension de l'expertise de l'UE en matière de protection sociale dans le cadre de la coopération au développement, établie en 2013.

Suivez nous sur :

www.socieux.eu



www.twitter.com/socieuxplus



www.linkedin.com/in/socieux-plus



www.flickr.com/people/socieux



<http://goo.gl/qSByFu>

